

Service Enfance / Jeunesse & Groupe Scolaire Louis Marres



LIVRET D'ACCUEIL

Mairie d'Aniane www.ville-aniane.com

Service Enfance/Jeunesse. Tél. 04 67 57 01 51 - Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

Ecole maternelle. Tél. 04 67 57 79 40 - Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

Ecole élémentaire. Tél. 04 67 57 71 83 - Mail : ce.03401571@ac-montpellier.fr

Édito

Depuis de nombreuses années, la commune d'Aniane affirme sa volonté de participer à l'évolution et à l'épanouissement de ses concitoyens afin qu'ils soient davantage acteurs de la vie locale. Cela passe par la mise en place d'espaces, de lieux, de temps et d'instances d'éducation.

La commune s'est ainsi positionnée comme acteur de l'éducation et comme garante de la « cohérence éducative » sur son territoire. C'est un regard global qu'elle tient à poser sur l'enfant dans tous ses moments de vie, de sa naissance à l'âge adulte au travers des « **Projets éducatifs de territoire** » (PEDT) qui se sont succédé.

A Aniane, la dimension collective est au cœur de la construction et la mise en œuvre de la politique éducative de la commune. L'objectif est de permettre à tous les acteurs éducatifs du territoire (enseignants, représentants de parents, service enfance jeunesse, associations, ...) de faire du lien entre les temps d'éducation formelle et informelle (école, périscolaire, moments de loisirs, maison...) et de concevoir et construire ensemble des projets.

En misant sur l'intelligence collective des acteurs de l'enfance et de la jeunesse de notre territoire au travers du « **Comité consultatif enfance et jeunesse** » (CCEJ), la municipalité a permis de réunir les forces vives du territoire et de mobiliser les compétences de chacun afin **d'offrir à chaque enfant un accueil où sa parole est entendue et écoutée, où les adultes sont cohérents entre eux et constituent des repères pour lui dans le chemin de sa vie.**

Vos élus

- **Philippe Salasc**, Maire d'Aniane
- **Fabienne Servel** : 3e adjointe, déléguée à la jeunesse et à la solidarité
- **Anne Dominique Israël** : Conseillère municipale, déléguée à l'éducation et la sécurité alimentaire
- **Céline Serva** : Conseillère municipale, déléguée aux rythmes de l'enfant et du jeune.
- **Guy Pieyre** : Conseiller Municipal, délégué à la vie scolaire et périscolaire.

Le **G**roupe **S**colaire Louis Marres

École Maternelle

Directrice : Mme Chevriaux

Tél : 04 67 57 79 40

Semaine à 4 jours d'école

(lundi, mardi, jeudi et
vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45

(ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h 45

(Ouverture des portes 13h35)

École Élémentaire

Directrice : Mme Delsol

Tél : 04 67 57 71 83

Semaine à 4 jours d'école

(lundi, mardi, jeudi et
vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45

(Ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h 45

(Ouverture des portes 13h35)

Les conseils d'école

Se tiennent chaque trimestre. En réunissant directeur d'école, enseignants, délégués de parents d'élèves, psychologue scolaire, enseignants du RASED, représentants de la mairie (élus et techniciens). Ils permettent de faire le lien entre l'école, les familles et les services de la mairie.



Les représentants des parents d'élèves

Sont élus au 1^{er} conseil d'école (autant de parents d'élèves que de classes). Ces derniers sont chargés de faire le lien entre le corps enseignant, la municipalité et les parents d'élèves. Ils peuvent être amenés à servir de médiateurs et, dans certains cas, à intervenir auprès de l'académie de Montpellier. Les délégués des parents d'élèves organisent également des actions ponctuelles comme le marché de Noël ou la fête des écoles.

Contact : fcpe.aniane@yahoo.fr

L'accompagnement des élèves en difficulté :

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : psychologue.gignac@ac-montpellier.fr où par téléphone 04.67.57.50.41

Le transport scolaire

Inscription, circuit et horaires sont disponibles sur le site d'Hérault Transport. www.herault-transport.fr



Assurances

Vous devez impérativement **fournir une attestation d'assurance.**

En effet, toute activité hors temps scolaire (sorties, visites, etc.) nécessite une assurance scolaire comprenant une garantie responsabilité civile pour les dommages causés par l'enfant, et une garantie accident corporel pour les dommages subis.

Vous avez la liberté de choisir votre assureur.

Le Service Enfance / Jeunesse

Ce service municipal gère les accueils de loisirs municipaux péri et extrascolaires.

L.A.L.P. : L'Accueil de Loisirs Péri-scolaire

Ouvert du lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi

Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp soir* de 16 h 45 à 18 h

Pour les Élémentaires

Maison des loisirs, 51 bd Félix Giraud, accès parc Arnavielhe

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp soir* de 16 h 45 à 18 h

L.A.L.P des mercredis

Pour les Maternelles

les accueils sont à l'école maternelle

De 7 h 45 à 18 h *à la journée* ou à *La ½ journée matin*
(7h45 à 11h45) sans repas
La ½ journée après -midi
(13h45 à 18h) sans repas

Pour les Élémentaires

les accueils sont à la Maison des Loisirs

De 7 h 45 à 18 h *à la journée* ou à *La ½ journée matin*
(7h45 à 11h45) sans repas
La ½ journée après -midi
(13h45 à 18h) sans repas

L.A.L.S.H. : L'Accueil de Loisirs Extrascolaire

Ouvert les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël et la semaine du 15 Aout)

Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

De 7 h 45 à 18 h *à la journée* avec repas
ou à *la ½ journée* sans repas

Pour les Élémentaires

Maison des loisirs, 51 bd Félix Giraud, accès parc Arnavielhe

De 7 h 45 à 18 h *à la journée* avec repas
ou à *la ½ journée* sans repas

Ces temps d'accueil sont encadrés par une équipe pédagogique formée et expérimentée (animateurs du service enfance jeunesse de la mairie). Les activités diverses et variées qui y sont proposées s'appuient sur la politique éducative définie dans un **Projet Éducatif de Territoire** (PEDT), construit conjointement par la communauté éducative (enseignant, association, parents d'élèves, mairie) en **Comité Consultatif Enfance Jeunesse**.

⇒ **Plus d'infos sur le PEDT 2019 / 2022 et le comité consultatif sur le site de la mairie.**

Restaurants **S**colaires

Le moment du déjeuner se doit d'être convivial et offrir un moment de détente. Il a pour objectif de permettre aux enfants de manger équilibré et de découvrir les goûts. Les repas et la pause méridienne sont encadrés par une équipe pédagogique formée et expérimentée (animateurs du service enfance jeunesse de la mairie). Des activités en lien avec les aliments, le goût et le gaspillage alimentaire sont proposées en élémentaire durant ces temps-là.

Les repas sont préparés par un traiteur spécialiste de la restauration collective « **SHCB** » (Sauvian) dans le respect du cahier des charges qui intègre, outre les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), l'obligation de proposer des produits bio (au moins 20% par jour).

⇒ **Les menus sont visibles au service Enfance - Jeunesse sur le site de la mairie et sur le portail d'espace citoyen.**

A noter : si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, merci de vous adresser à la directrice de son école pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Inscriptions, **R**éservations & **P**aiement

Contacts et horaires d'ouverture

Service Enfance / Jeunesse, Conciergerie, 50 bd Félix Giraud, Tél : 04 67 57 01 51

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h (fermeture le vendredi à 16 h)

 **Accueil et régie du service :**

Stéphanie Alcazar et Agnès Guyot Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

 **Direction du service enfance :**

→ David Faroldi Mail: sej@ville-aniane.fr

 **Direction du service jeunesse et vie sociale :**

→ Elody Gauthier Mail: enfance-jeunesse@ville-aniane.fr

Le dossier unique d'inscription complet

Indispensable pour la prise en charge de l'enfant, il est disponible à l'accueil du service Enfance / Jeunesse et sur le site de la mairie **et doit être rempli chaque année avant la fin de l'année scolaire et remis au service enfance Jeunesse.**

A NOTER : à l'exception des parents, seules les personnes figurant sur le dossier pourront récupérer l'enfant.

L'espace Citoyen

Simplifiez vos démarches quotidiennes et citoyennes avec le portail proposé par Aniane cet espace qui vous est dédié permet un accès permanent à toutes vos formalités concernant la scolarité de vos enfants.

Pour accéder aux prestations d'accueil, LE COMPTE FAMILLE DOIT TOUJOURS RESTER CRÉDITEUR.

Réservations, tarifs & paiement

Votre espace famille et citoyen est enrichi régulièrement pour vous proposer un maximum de services sans avoir à vous déplacer au service enfance & jeunesse.

Dès à présent, connectez-vous ou créez votre espace personnel pour accéder en ligne aux inscriptions, aux réservations et aux paiements pour (La restauration scolaire / Les accueils périscolaires)

Depuis votre compte, vous pouvez :

- consulter les menus de restauration scolaire,
- signaler une absence ou rectifier une réservation (restauration scolaire, accueil périscolaire)
- consulter l'historique de vos demandes,
- suivre l'état de traitement de vos demandes,
- disposer d'un "espace de stockage" pour vos pièces justificatives.



Guide pratique pour les parents

ÊTRE PARENT A ANIANE

Petite-Enfance de 0 - 3 ans



Crèches "Les Pitchounets"

50 boulevard Félix Giraud 34150 Aniane

Tél : 04 67 67 87 63



Relais Assistants Maternels

Intercommunal (RAM)

Point d'accueil d'information pour les parents et les assistants maternels.

C'est aussi un lieu de rencontre et d'animations pour les enfants

Mail : ram.CCVH@cc-vallee-herault.fr

Ecole Maternelle publique d'Aniane

Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 79 40

Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)

Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 79 40

Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

Les réservations sont obligatoires pour le restaurant scolaire de 11 h 45 à 13 h 45.

Accueil de Loisirs (ALSH)

Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 79 40

Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

Les réservations sont obligatoires pour l'ALSH ainsi que les mercredis

Enfance de 6 - 11 ans

Ecole Élémentaire publique d'Aniane

28 Avenue louis marres 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 71 83

Mail : ce.03401571@ac-montpellier.fr

Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 01 38 ou 06 89 74 48 01

Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

Les réservations sont obligatoires pour le restaurant scolaire de 11h45 à 13h45 et les Accueils de Loisirs (16 h à 17h).

Accueil de Loisirs (ALSH)

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE

Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 01 38 ou 06 89 74 48 01

Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

Les réservations sont obligatoires pour l'ALSH ainsi que les mercredis

Jeunesse de 12 - 17 ans

Pole Ados

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE (rdc)

Tél : 04 67 57 01 50 ou 06 89 74 48 01

Mail : alsh-ados@ville-aniane.fr

Collège « Lo Trentanel »

1 rue église des Cordières 34150 Gignac

Tél : 04 67 57 50 41

Mail : ce.0341386x@ac-montpellier.fr

Barème des prestations A.L.P

Conditions de revenus	MATERNELLE & ELEMENTAIRE		
	Accueil du Matin Péri-scolaire	Accueil du temps Péri-scolaire méridien	Accueil du Soir Péri-scolaire
	7h30 à 8h35	11h45 à 13h45	16h45 à 18h
Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	3.90€ (0.80€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.70€
Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	4.30€ (1.20€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.00€
Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	4.65€ (1.55€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.30€
MAJORATION		50%	

Barème des prestations A.L.S.H -6ans / +6ans

A.L.S.H – MERCREDIS & A.L.S.H – VACANCES SCOLAIRES			
Quotient Familial (QF)	QF ≤ 900 €	900 € < QF ≤ 1200€	1200 € > QF
Tarif horaire	0.80€	1.12€	1.45 €
½ Journée	4 €	5.60 €	7.25 €
Journée	8 €	11.20€	14.50 €
Prix du repas	3.10 €	3.10 €	3.10 €
Total journée complète	11.10 €	14.30 €	17.60 €
Majoration de non réservation applicable à l'ensemble des tarifs	50 %	50 %	50 %

LE POLE ADOS

Maison des loisirs, Espace jeunes, 51 bd Félix Giraud, rez-de-chaussée

Destiné aux adolescents à partir de 11 ans

Ouvert le **Mercredi** de 16h30 à 18h et le **Vendredi** soir de 18h à 19h30 et pendant les vacances scolaires de 10h à 18h.

Dans ce cadre, les ados ont la possibilité, au gré de leur envie, d'être accompagnés sur le montage d'un projet, d'être écoutés par les animateurs, de débattre entre eux, de participer à des activités thématiques ou d'être simplement avec leurs amis pour discuter, jouer à des jeux de société...

⇒ **Plus d'infos au service Enfance / Jeunesse : www.ville-aniane.com/pole-ados/**

Le CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Sur le principe de la participation citoyenne, tout enfant a la possibilité de proposer des idées et de construire des projets pour le bien-être de tous grâce au Conseil des Jeunes Citoyens (CJC)

- Des possibilités de s'exprimer à travers la boîte à idée
- Des opportunités de faire évoluer les comportements à travers les ateliers citoyens
- Des occasions pour construire ensemble lors des journées citoyennes
- ⇒ **Plus d'infos à l'école, au service Enfance / Jeunesse ou sur le site de la mairie**

LA BIBLIOTHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Place Etienne Sanier Tél : 04 67 54 46 34 - mail : bibliotheque-aniane@orange.fr

La bibliothèque/ludothèque est ouverte à tous.

Elle est dorénavant en plein cœur du village pour mieux accueillir les lecteurs qui trouveront plus de 8000 documents à leur disposition.

Chaque génération y trouvera un livre ou un jeu de société selon son envie : albums pour les tout-petits, documentaires historiques ou animaliers, romans fantasy, BD...

Vous pouvez aussi partager vos "coups de cœur" autour d'un café, écouter un artiste, rencontrer un écrivain ou assister à la diffusion d'un film ou documentaire, profiter d'un spectacle... L'accès à la bibliothèque est gratuit jusqu'à 18 ans ! Et coûte 10 € à l'année pour les adultes.

⇒ **Plus d'infos sur le site de la mairie : www.ville-aniane.com/bibliotheque/**

Accueil du public

Bibliothèque

- lundi de 15 h à 18 h
- mercredi de 14h à 19h
- samedi de 10 h à 12 h

Ludothèque

- mardi de 16 h à 18 h
- mercredi de 10 h à 12 h
- jeudi de 10 h 30 à 18 h

Les vacances scolaires et pont 2021/2022



Rentrée des élèves : jeudi 02 septembre au matin



Vacances d'Automne : Du vendredi 22 octobre après la classe au lundi 8 novembre au matin



Vacances de Noël : Du vendredi 17 décembre après la classe au lundi 3 janvier au matin



Vacances d'Hiver : du vendredi 18 février après la classe au lundi 07 mars au matin



Vacances de Printemps : du vendredi 22 avril après la classe au lundi 09 mai au matin



Vacances d'Été : à partir du jeudi 7 juillet après la classe



Pont de l'Ascension : du vendredi 27 mai après la classe au lundi 30 mai au matin